

**Mairie de FARCEAUX**

14 rue de l'Abbé Divay – 27150 FARCEAUX

☎ / 02 32 69 41 36

Mail / [mairie.farceaux@orange.fr](mailto:mairie.farceaux@orange.fr)

Application Mobile Mairie : PanneauPocket

*Le 02/05/2025***🇫🇷 Annonce aux Farceliennes et Farceux :****Chères Farceliennes, chers Farceux,**

Comme chaque année, nous vous adressons un rappel important pour le respect et le bien-être de tous, afin de préserver des relations cordiales entre voisins.

**🌿 Entretien des plantations :**

Veillez à élaguer les haies et les branches dépassant sur la voie publique afin d'assurer la sécurité et la commodité des piétons. N'oubliez pas que la déchèterie d'Etrépany accepte les déchets verts.

**🧑🏻 Propreté :**

Il est strictement interdit de jeter des papiers ou tout autre déchet sur la voie publique.

**🔥 Feux :**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, pneumatiques et huiles de vidange est formellement interdit.

**🔨 Bricolage – jardinage :**

Les travaux bruyants sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

- **Jours ouvrables** : de 8h30 à 19h30
- **Samedi** : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- **Dimanche et jours fériés** : de 10h à 12h

**🐕 Animaux :**

Assurez-vous que vos animaux de compagnie ne perturbent pas le voisinage par des nuisances sonores, et ne les laissez jamais circuler sans surveillance ni laisse sur la voie publique.

**🏠 Urbanisme :**

Avant tout commencement de travaux, assurez-vous de respecter les règles d'urbanisme et d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Mairie.

**🚗 Stationnements :**

Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et l'entretien des espaces verts, nous vous invitons, dans la mesure du possible, à garer vos véhicules à l'intérieur de votre propriété.

Les **places de parking sont dédiées au stationnement** : merci de ne pas stationner sur les trottoirs, qui doivent rester accessibles aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Nous vous rappelons qu'un **Arrêté Municipal d'Interdiction Permanente de Stationnement** est en vigueur pour tout véhicule ou remorque dont le **poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes**.

🙏 *Merci à tous pour votre collaboration afin de maintenir un cadre de vie agréable pour chacun.*

**Le Maire*****Benoît RIHAL***